

Septembre 2019

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS AU SUJET DE LA PROLONGATION DES AVANTAGES SOCIAUX POUR LES ENFANTS À CHARGE AYANT DÉPASSÉ LA LIMITE D'ÂGE

Madame, Monsieur,

Un examen récent de nos dossiers nous a permis de constater qu'un ou plusieurs enfants à votre charge ayant dépassé la limite d'âge sont assurés par la Great-West. Les avantages sociaux pour les enfants à charge prennent fin lorsqu'ils atteignent l'âge de 21 ans, pour le Régime de soins médicaux complémentaire, et de 22 ans, pour le Régime de soins dentaires.* Postes Canada prolonge la couverture pour les enfants à charge ayant dépassé ces limites d'âge à condition qu'ils soient inscrits à temps plein dans un établissement d'enseignement reconnu.

Mesures à prendre pour que votre enfant à charge inscrit dans un établissement d'enseignement et ayant dépassé la limite d'âge continue de bénéficier des avantages sociaux :

1. Demandez à l'établissement d'enseignement de confirmer les renseignements indiqués en remplissant l'Option 1 de la *Déclaration des heures d'études pour les personnes à charge ayant dépassé la limite d'âge*; OU
2. Demandez à l'établissement d'enseignement de présenter une confirmation officielle de l'inscription à temps plein pour l'année académique en cours. Le nom de l'étudiant, la date du début des cours, le semestre et le statut d'étudiant à temps plein doivent être précisés. Vous pouvez également imprimer le profil de votre enfant sur le site Web de son école, à condition qu'il contienne l'année scolaire en cours, le nom de l'étudiant, le semestre et la confirmation du statut à temps plein.

Pour éviter l'interruption de la couverture de votre enfant, ces renseignements doivent être envoyés dès que possible.

Cessation des avantages sociaux

La couverture prévue pour les étudiants admissibles prendra fin six mois après le dernier jour des études à temps plein ou à l'âge de 25, selon la première de ces deux éventualités.

Par exemple, si votre enfant atteint l'âge de 25 ans le 1er décembre 2019, et le dernier jour des études de votre enfant est le 15 avril 2019, sa couverture prendra fin le 15 octobre 2019.

Comment ajouter, supprimer ou changer des personnes à charge

Veuillez remplir le formulaire *Renseignements concernant les personnes à charge*, que vous trouverez sous la rubrique « Vous à Postes Canada » > « Avantages sociaux » sur Intraposte, ou communiquer avec la Great-West.

Pour plus d'informations

Pour toute question concernant les réclamations de prestations, communiquez avec la Great-West au 1 866 716-1313, pour l'admissibilité composez le 1 866 249-5723.



POSTES CANADA
2701, PROM. RIVERSIDE BUREAU N0696
OTTAWA ON K1A 0B1
POSTESCANADA.CA

CANADA POST
2701 RIVERSIDE DRIVE SUITE N0696
OTTAWA ON K1A 0B1
CANADAPOST.CA

Vous pouvez également vous inscrire au GroupNet de la Great-West, à <https://gwl.greatwestlife.com/MyLogin>. Vous aurez besoin de votre numéro de régime et de votre numéro d'identification d'employé pour vous inscrire.

Sincères salutations,

A handwritten signature in cursive script that reads "Heather Henry".

Heather Henry
Directrice, Politique des avantages sociaux et bien-être

Pièce jointe

* Il est possible que les personnes à charge n'aient pas accès aux prestations offertes dans le cadre du Régime de soins médicaux complémentaire et/ou du Régime de soins dentaires. Si la personne à votre charge ne fréquente pas un établissement d'enseignement postsecondaire, veuillez ne pas tenir compte de cette lettre.